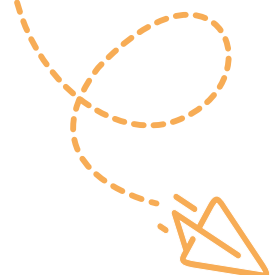




# Le Petit Journal

le support d'info des assistant(e)s maternel(le)s du Sud-Est Manceau



## Sommaire

### INFOS RÉGLEMENTAIRES

Nouvelle convention collective :  
quels changements en vue ?

+ EN BREF

p.2

### ÇA S'EST PASSÉ ICI...

Retour sur les 10 ans du Relais  
Petite Enfance et témoignage  
sur l'analyse de la pratique  
professionnelle

p.3

### DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Les jeunes enfants face aux  
écrans

+ ON PARTAGE ?

LE CONSEIL BRICOLAGE  
DE MME BOBLET

p.4

## On se retrouve en 2022

L'anniversaire des 10 ans du Relais Petite Enfance s'achève. Les deux temps forts organisés à Parigné-l'Évêque et à Brette-les-Pins, à destination des professionnel(le)s et des parents, nous ont permis de nous remémorer les bons souvenirs passés ensemble, de faire de belles retrouvailles et de partager des temps conviviaux. Le bilan de cette première décennie s'avère très positif pour les professionnel(le)s, les élus et les parents-employeurs, prouvant ainsi que le Relais Petite Enfance a parfaitement trouvé sa place d'accompagnant et de soutien à la parentalité et à la professionnalisation en Sud-Est Manceau. Et nous ne nous arrêterons pas en si bon chemin en 2022 ! Nous continuerons, avec plaisir et bienveillance, de vous accompagner et de répondre à vos questions et à celles de vos employeurs, notamment en ce début d'année avec l'application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier, de la nouvelle convention collective. Un projet qui nous tient à cœur devrait également voir le jour rapidement. Il s'agit de la mise en place de groupes d'échanges baptisés « Et toi, tu fais comment ? ». Ils auront vocation à favoriser le dialogue et les partages d'expériences entre vous au sujet de vos différentes pratiques professionnelles. En attendant, la période s'y prêtant à merveille, nous, Aurélie et Fabienne, nous associons à Sonia Lebeau, vice-Présidente Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, et Claire Vaudron, responsable du service Enfance-Jeunesse pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année et une belle année 2022 à venir.



Les animatrices du Relais Petite Enfance.

### CONTACTER LE RELAIS PETITE ENFANCE

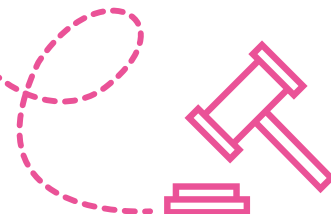
\* 02 43 40 19 01 / [relaispetiteenfance@sudestmanceau.com](mailto:relaispetiteenfance@sudestmanceau.com)

\* Permanences téléphoniques le mercredi de 15h à 17h. Accueil sur RDV les autres jours.



# Nouvelle convention collective : quels changements en vue ?

*D'ici quelques jours, la nouvelle convention collective entrera en vigueur. Plus détaillée et plus pédagogique, elle permettra un meilleur accompagnement des particuliers employeurs.*



## EN BREF

### ★ DÉCLAREZ VOS DISPONIBILITÉS

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, les assistant(e)s maternel(le)s ont l'obligation légale d'indiquer leurs disponibilités sur le site de la CAF [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr). Si vous ne l'avez pas déjà fait, pensez à régulariser votre situation.



### ★ DOCUMENTS PMI

Retrouvez désormais, sur les sites du Département ([sarthe.fr](http://sarthe.fr)) et de la Communauté de Communes ([cc-sudestmanceau.fr](http://cc-sudestmanceau.fr)) une fiche mémo recensant les différents interlocuteurs de la PMI ainsi que la fiche de renseignements liées aux accueils que vous devez retourner à chaque nouveau contrat ou à chaque fin de contrat.

### ★ PRÊT DE MATÉRIEL

Vous avez un besoin ponctuel de matériel de puériculture ? Le Relais Petite Enfance peut vous en prêter gratuitement. Retrouvez la liste des équipements disponibles et le formulaire de demande sur [cc-sudestmanceau.fr](http://cc-sudestmanceau.fr).



Fruit de la fusion de la convention des assistant(e)s maternel(le)s et de celle des gardes à domicile, la nouvelle mouture clarifie de nombreux flous comme la marche à suivre pour la régularisation de salaire, la méthode de calcul pour effectuer une déduction de salaire ou encore les notions d'ancienneté et de durée de période d'essai.

### Les avancées à retenir

S'il est difficile de lister toutes les évolutions présentes dans ce nouveau texte, certains points sont néanmoins à souligner. Désormais, les heures majorées, c'est-à-dire au-delà de 45 heures par semaine, devront être payées au minimum 10% de plus que le tarif horaire de base. Autre avancée, le paiement des jours fériés chômés, s'ils tombent sur des jours d'accueil prévus au contrat, ne seront plus soumis à des conditions d'ancienneté ou d'activité minimale mais uniquement au fait d'avoir travaillé avant et après ce jour férié. Du côté des fins de contrat, deux points sont à noter. L'indemnité de rupture de fin de contrat est revalorisée et sera désormais calculée au 1/80<sup>e</sup> du total des salaires bruts dès 9

mois d'ancienneté, contre 1/120<sup>e</sup> des salaires nets pour les contrats de plus d'un an aujourd'hui. Les conditions d'octroi et le montant de l'indemnité volontaire de départ à la retraite sont également revalorisés.

### Les autres points d'attention

Vous, professionnel(le)s de la petite enfance, bénéficiez désormais de la médecine du Travail. Les conditions concrètes d'application ne sont, à ce jour, pas encore définies mais le Relais Petite Enfance ne manquera pas de vous informer des modalités pratiques. Il sera par ailleurs nécessaire d'évoquer avec les parents employeurs les modalités de paiement des congés payés puisque le paiement au 1/12<sup>e</sup> a été purement et simplement retiré de la convention. C'est donc à chaque binôme parent employeur / professionnel(le) de s'accorder sur la façon la plus adaptée de mettre en œuvre le paiement des congés. Les animatrices du Relais Petite Enfance restent bien entendu disponibles pour répondre aux interrogations de chacun et accompagner parents et professionnels dans l'application de ces différentes mesures.



## Les 10 ans du Relais Petite Enfance (septembre 2021)

Élus et agents communautaires ont souhaité célébrer cet anniversaire avec les bénéficiaires du service. Ainsi, la traditionnelle réunion de rentrée des assistant(e)s maternel(le)s s'est terminée par un diaporama photo suivi d'un gâteau d'anniversaire. Quelques jours plus tard, la fête s'est poursuivie avec les parents et enfants lors d'un petit déjeuner avec ballons, maquillage et activités. Deux moments forts en convivialité !

## Témoignage

### 3 QUESTIONS À...

*Madame Chartier, assistante maternelle à Parigié-l'Évêque, qui a participé aux séances d'analyse de la pratique professionnelle organisées par le Relais.*

**Pourquoi vous êtes-vous inscrite à l'analyse de la pratique professionnelle ?**

*J'ai décidé de participer par curiosité, pour découvrir comment cela fonctionnait, et aussi pour avoir accès aux conseils de la psychologue qui nous accompagne. Lorsque l'on est confronté à une situation compliquée dans son travail, par exemple avec un enfant, ce n'est pas toujours facile de savoir comment réagir, comment choisir ses mots pour en parler aux parents. Grâce à ce groupe d'échanges, on a plus de « billes » pour savoir comment faire.*

**Comment se déroulent les séances ?**

*Elles durent environ deux heures. Au départ, la psychologue demande si une personne du groupe souhaite par-*

*tager une situation. Les autres doivent alors l'écouter, sans l'interrompre, et lorsqu'elle a terminé, chacun peut donner son avis, faire un retour d'expérience, et la psychologue donne des conseils pratiques pour gérer le cas présenté.*

**Que pourriez-vous dire à une collègue qui hésite à s'inscrire ?**  
*De sauter le pas, car c'est vraiment très enrichissant ! Même si on n'ose pas toujours s'exprimer au début, ce qui était mon cas, on apprend beaucoup des situations présentées par les autres. L'analyse de la pratique permet de se conforter dans sa manière de faire sur certains points, ou de se remettre en question pour s'améliorer sur d'autres sujets. La psychologue est très bienveillante et rassurante. Je vous recommande de venir !*



# Les jeunes enfants face aux écrans



Les écrans sont partout : télévision, smartphone, ordinateur, tablette, console de jeux... Et parce qu'ils aiment nous imiter, les jeunes enfants sont forcément impactés.

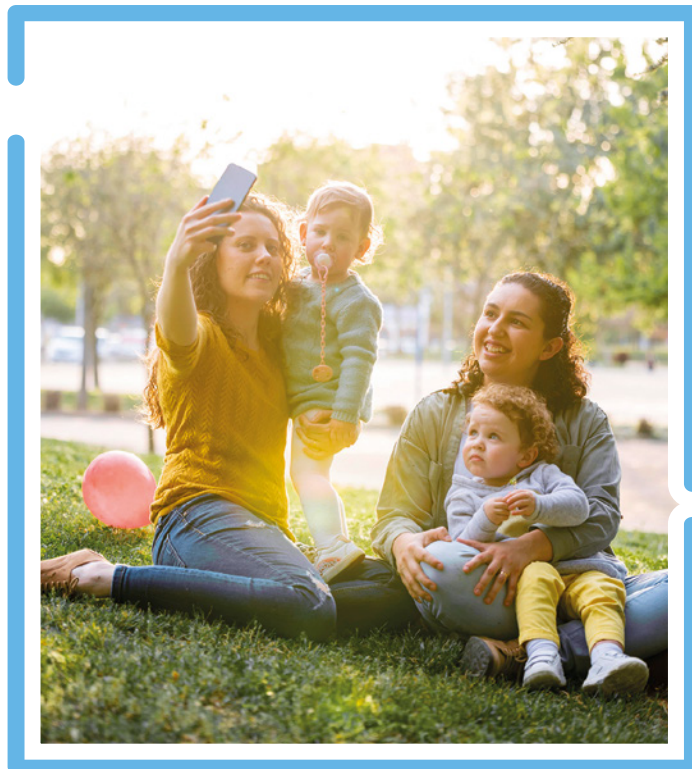
De 0 à 3 ans, voire même 5 ans, les enfants sont naturellement attirés par le mouvement, le bruit, la lumière. Les écrans, réunissant bien souvent ces trois critères, captent ainsi facilement leur attention, d'autant plus qu'ils sont omniprésents dans le quotidien des adultes : prise de photos avec le smartphone, visionnage d'une courte vidéo sur la tablette ou encore travail sur ordinateur.

## Les effets des écrans sur les enfants

Si les écrans peuvent avoir parfois des avantages éducatifs, les enfants ont cependant besoin d'interagir et de faire toutes sortes d'activités avec les adultes et les autres enfants pour apprendre et évoluer. C'est cette interaction qui leur apprend à contrôler leurs émotions mais également à jouer, à manipuler des objets... Ainsi, remplacer ces temps d'interaction par des temps d'écran pourrait nuire au développement du langage, du sommeil ou provoquer des pertes d'attention. De la même manière, l'utilisation des écrans réduit le temps accordé aux activités physiques et aux jeux libres, mettant ainsi en péril le développement de la motricité. À noter également que les bébés peuvent être également surexcités par les écrans indirects, la télé allumée dans la pièce par exemple, ce qui peut compromettre la qualité de leur sommeil.

## Des repères à transmettre

La PMI indique dans ses obligations professionnelles que « l'usage de l'écran doit rester occasionnel, sur de courtes durées, avec des programmes adaptés à l'âge des enfants. Dans tous les cas, ils sont très largement déconseillés avant l'âge de 3 ans ». Les professionnel(le)s accueillant des tout-petits sont en bonne place pour informer sur les effets néfastes des écrans et transmettre des repères aux jeunes parents : montrer l'exemple en laissant de côté les écrans, comprendre la notion d'écran

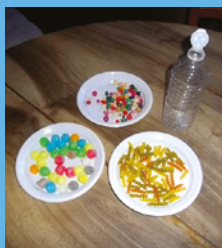


au sens large, limiter et encadrer l'utilisation en fonction de l'âge.

## Règle des 3-6-9-12 ans de Serge Tisseron, psychiatre

- ★ Pas d'écran avant 3 ans
- ★ Pas de jeux vidéo avant 6 ans
- ★ Pas d'internet avant 9 ans
- ★ Pas d'internet seul avant 12 ans

## ON PARTAGE ?



### LE CONSEIL BRICOLAGE DE MME BOBLET

Connaissez-vous la bouteille sensorielle ? Facile à fabriquer, elle stimule l'ouïe et la vue des enfants et leur fait travailler leur motricité fine. Il vous suffit de prendre une petite bouteille, que vous leur faites remplir de perles, pâtes, riz, légumes secs, playmaïs coupé en 2... L'idée est de proposer des éléments aux formes, tailles, et couleurs variées aux enfants. Une fois la bouteille composée, fermez-la et fixez le bouchon avec du sparadrap, du scotch ou de la colle pour éviter qu'elle ne s'ouvre. Et voilà ! Vous avez fabriqué avec eux un jouet coloré, qui roule, qui fait du bruit, bref de quoi bien les amuser !